



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bénévolat

Question écrite n° 94617

Texte de la question

M. Alain Chrétien attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports au sujet du nombre de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, instaurées par le décret n° 69-942, attribué à chaque département. Depuis plusieurs décennies le contingent de ces médailles n'a pas été réévalué alors qu'en 2013 le décret n° 2013-1191 a élargi le bénéfice d'attribution au domaine de l'engagement bénévole. Désormais dans plusieurs départements un nombre trop important de dossiers méritants en comparaison du nombre de médailles disponibles, alors que dans le même temps certains départements ne profitent pas pleinement du contingent auquel ils ont droit. Compte tenu de cette situation, il souhaiterait savoir si une réévaluation rapide et complète des contingents de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif affectés à chaque département est envisageable pour satisfaire tout dossier méritant.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94617

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2651

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)